REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 20261103-7

L'an deux mille vingt-six et le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme BOCHATON Isabelle, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, M. THIERY Benoit, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
27 octobre 2026

Absents : Mme SERVOZ Nathalie (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine).

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

RAPPORTS ANNUELS 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Acte rendu exécutoire après télé-transmission en Sous-Préfecture le
- 4 NOV. 2026
et mise en ligne sur le site internet de la commune le
- 4 NOV. 2026
Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire expose, qu'en application des articles D.2224-1 à 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent être transmis aux maires de ses communes membres par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) pour présentation en conseil municipal.
Les rapports annuels de l'exercice 2025 ont été adoptés par la Conseil Communautaire de la CCPEVA le 17 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau, du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Larringes, le 3 novembre 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS